



**COMPTE RENDU SOMMAIRE  
DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE DE LA COVE  
SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018**

Régulièrement convoqué par le Président, le Conseil communautaire a délibéré sur les projets inscrits à l'ordre du jour :

<b>RÉPUBLIQUE FRANÇAISE DÉPARTEMENT DE VAUCLUSE</b>	<b>COMMUNAUTÉ D'AGGLOMÉRATION VENTOUX-COMTAT VENAISSIN 84200 CARPENTRAS</b>
L'an deux mille dix-huit le dix décembre, le Conseil de communauté, régulièrement convoqué par son Président dans les délais légaux, a été appelé à délibérer sur les questions suivantes.	<b>EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL DE COMMUNAUTÉ  SÉANCE DU 10 DÉCEMBRE 2018</b>

**Date de convocation :** 4 décembre 2018

**Affichée le :** 4 décembre 2018

**Nombre de Conseillers :** 60

**Nombre de présents :** 47 (délibérations n°167-18 à 183-18) ; 46 (délibérations n°184-18 à 186-18) ; 45 (délibérations n°187-18 à 191-18) ; 41 (délibérations n°192-18 à 194-18) ; 40 (délibérations n°195-18 à 207-18) ; 39 (délibérations n°208-18 à 211-18)

**Nombre de votants :** 59 (délibérations n°167-18 à 183-18) ; 58 (délibérations n°184-18 à 186-18) ; 57 (délibérations n°187-18 à 191-18) ; 56 (délibérations n°192-18 à 211-18)

**Nombre d'absents :** 1 (délibérations n° 167-18 à 183-18) ; 2 (délibérations n° 184-18 à 186-18) ; 3 (délibérations n° 187-18 à 191-18) ; 4 (délibérations n° 192-18 à 211-18)

**PRÉSENTS :** **Aubignan :** Guy REY - France MIRTO - André CAMBE - Stéphane GAUBIAC **Beaumes-de-Venise :** Jérôme BOULETIN **Beaumont du Ventoux :** Bernard CHARRASSE **Bédoin :** Luc REYNARD **Caromb :** Léopold MEYNAUD - Christine TRAMIER **Carpentras :** Christiane MARCHELLO-NIZIA - Serge ANDRIEU - Agnès MOISSON (jusqu'à la délibération n°186-18)- Franck DUPAS - Yvette GUIOU (jusqu'à la délibération n°191-18) - Joël BOTREAU - Caroline BALAS - Jean-Pierre CAVIN - Hélène CABASSY (jusqu'à la délibération n°194-18)- Bruno GANDON - Peggy BERTOLUCCI (jusqu'à la délibération n°183-18) - Jean-Marie ROUX - Michel BLANCHARD - Hervé de LÉPINAU - Julien LANGARD - Marie-Véronique THOMAS de MALEVILLE (jusqu'à la délibération n°194-18) **Crillon le Brave :** Guy GIRARD **Flassan :** Michel JOUVE **Gigondas :** Christian MEFFRE suppléant d'Eric UGHETTO (jusqu'à la délibération n°191-18) **Lafare :** Philippe SOARD suppléant de Jean-Paul ANRÈS **La Roque sur pernes :** Joseph BERNHARDT **Le Barroux :** Bernard MONNET **Le Beaucet :** François ILLE (jusqu'à la délibération n°191-18) **Loriol du Comtat :** Gérard BORGIO - Roselyne MACARIO **Malaucène :** Dominique BODON - Bénédicte MARTIN (jusqu'à la délibération n°207-18) **Mazan :** Aimé NAVELLO - Claude LAUTIER **Modène :** Christian RIPERT **Saint Didier :** Gilles VÈVE **Saint Pierre de Vassols :** Ghislain GRICOURT **Saint Hippolyte le Graveyron :** André AIELLO **Sarrians :** Anne-Marie BARDET - Véronique BAUDIN **Suzette :** Jean-Alain MAZAS **Vacqueyras :** Jean-Marie GRAVIER **Venasque :** Gaby BEZERT.

**EXCUSÉS AYANT DONNÉ PROCURATION :** Nathalie REYNARD à Luc REYNARD ; Pauline DREANO à Christiane MARCHELLO-NIZIA ; Jean-François SENAC à Jean-Pierre CAVIN ; Gérard ROLLAND à Franck DUPAS ; Karine GUEZ à Bruno GANDON ; Bernard BOSSAN à Peggy BERTOLUCCI (jusqu'à la délibération n°183-18) ; Jacqueline RENOUE à Serge ANDRIEU ; Jeanne YVAN à Julien LANGARD ; Roselyne SULTANA à Aimé NAVELLO ; Louis BONNET à André AIELLO ; Gérard VILLON à Guy REY ; Pascal BOUREZ à Léopold MEYNAUD ; Peggy BERTOLUCCI à Agnès MOISSON (de la délibération n°184-18 à 186-18) ; Agnès MOISSON à Jean-Marie ROUX (à partir de la délibération n°187-18) ; François ILLE à Michel JOUVE (à partir de la délibération n°192-18) ; Yvette GUIOU à Caroline BALAS (à partir de la délibération n°192-18) ; Hélène CABASSY à Joël BOTREAU (à partir de la délibération n°192-18) ; Marie-Véronique THOMAS de MALEVILLE à Hervé de LÉPINAU (à partir de la délibération n°195-18) ; Bénédicte MARTIN à Dominique BODON (à partir de la délibération n°208-18).

**ABSENTS :** Francis JULLIEN ; Bernard BOSSAN (à partir de la délibération n°184-18) ; Peggy BERTOLUCCI (à partir de la délibération n°187-18) ; Christian MEFFRE (à partir de la délibération n°192-18).

**SECRÉTAIRE DE SÉANCE :** Jean-Marie GRAVIER

*Compte rendu succinct du conseil de communauté du 10 décembre 2018*

## **Approbation du procès-verbal de la séance du conseil communautaire du 10 septembre 2018.**

Le procès-verbal a été adopté à l'unanimité.

### **Rapport n°1 Débat d'orientations budgétaires 2019**

Le conseil communautaire a débattu des orientations présentées ci-dessous pour l'exercice budgétaire 2019.

#### **1- Le contexte**

Après une année 2018 marquée par l'arrêt des baisses systématiques des dotations aux collectivités, le contexte national tel qu'il s'entrevoit pour l'année 2019 ne devrait pas générer de bouleversements majeurs dans les équilibres financiers des structures intercommunales.

On peut noter toutefois l'annonce d'une réforme de la dotation d'intercommunalité applicable dès 2019, dont les contours précis sont encore en discussion, mais qui devrait introduire le paramètre du revenu par habitant dans le calcul de la dotation, ainsi qu'une unification de la valeur de point quelle que soit la catégorie d'EPCI. Difficile cependant à ce stade, faute de simulation, d'en déduire une tendance, positive ou négative, une fois appliqués ces nouveaux éléments au cas particulier de la CoVe. Reste un élément objectif en matière d'évolution de la dotation d'intercommunalité de la CoVe pour 2019 : le coefficient d'intégration fiscale pris en compte pour la dotation 2019 devrait être nettement amélioré du fait du transfert total en 2017 de la compétence petite enfance et de la compétence promotion du tourisme. La prospective financière jointe en annexe mise au final, en prenant en compte l'effet positif sur le CIF d'une part, l'incertitude des conséquences de la réforme d'autre part, sur une stabilisation du montant de la dotation d'intercommunalité pour 2019, et une légère baisse les années suivantes.

Autre élément de contexte : la poursuite de la suppression progressive de la taxe d'habitation. En 2018, pour 80 % des contribuables (ceux dont les ressources ne dépassent pas certains plafonds), un abattement de 30 % du montant de la taxe a été appliqué (uniquement sur la résidence principale). Cet abattement sera porté à 65 % en 2019 pour ces mêmes contribuables puis à 100 % en 2020. Pour ces trois années, une neutralité financière complète est assurée aux collectivités (l'abattement prend la forme d'un dégrèvement assumé par l'Etat). A partir de 2021, il est annoncé une suppression totale de la taxe d'habitation cette fois pour l'ensemble des contribuables. A ce jour, on ne sait pas par quel mécanisme financier la compensation aura lieu pour les structures intercommunales : affectation d'un impôt d'Etat ou d'un impôt perçu par le Département ? Dotation d'Etat pour compenser le manque à gagner ?

Dans la prospective, l'hypothèse retenue pour 2021 est la stabilisation du produit au niveau du montant de 2020.

Enfin, toujours dans les éléments de contexte national, le niveau des taux d'intérêt reste très faible (en dessous de 2 % en taux fixe pour des durées d'emprunts de 20 ans), ce qui devrait permettre de boucler la campagne de financement par emprunt de 2019 dans des conditions favorables.

En ce qui concerne le contexte local, 2018 aura été la première année de financement par la CoVe de la compétence GEMAPI (gestion des milieux aquatiques et prévention des inondations), compétence exercée à travers l'adhésion de la CoVe à trois syndicats intercommunaux correspondants aux trois bassins versants présents sur notre territoire. Pour les années à venir, une augmentation de la charge financière est attendue pour cette compétence, du fait du lancement des études de système d'endiguement, des évolutions de mode de calcul des contributions, et de la montée en charge de certains programmes de travaux.

L'estimation à ce stade de cette augmentation par rapport au coût de 2018 est de + 150 k€ pour 2019, puis l'hypothèse de surcoût dans la prospective passe à + 200 k€ en 2020 et + 250 k€ en 2021. Au-delà de ces trois années, la CoVe comme tous les EPCI aura à faire face à une augmentation probablement beaucoup plus conséquente des coûts d'exercice de cette compétence, dès lors que commenceront à être engagés les travaux de mise en œuvre des systèmes d'endiguement. Dans ce contexte, la question se pose de la mise en place pour 2020 de la taxe GEMAPI. Le montant de cette taxe, lorsqu'on souhaite la mettre en œuvre, doit être voté annuellement avant le 1er octobre de l'année précédente. Il n'y a pas de montant minimum, et le montant maximum est de 40 € par habitant soit environ 2,8 millions d'euros pour la CoVe. Le produit dégagé par cette taxe doit être intégralement affecté au financement de dépenses liées à la compétence GEMAPI. Sur la base du produit voté par le conseil de communauté, les services de l'Etat procèdent à une répartition sur les différentes taxes locales (taxe sur le foncier bâti, cotisation foncière des entreprises, taxe d'habitation, taxe sur le foncier non bâti). Ainsi, chaque contribuable concerné par ces différentes taxes voit son montant de taxe annuelle augmenté de la part GEMAPI.

La prospective financière jointe au présent rapport a intégré une hypothèse de taxe GEMAPI de 200 k€ en 2020 et 250 k€ en 2021. Il ne s'agit cependant que d'une hypothèse de travail et il appartiendrait au conseil communautaire, le cas échéant, de décider et de l'institution de la taxe GEMAPI et du montant pour l'année suivante.

Autre élément à noter pour 2019 : la hausse probable des coûts de traitement, tri et transport de nos déchets, qui serait effective à l'occasion du renouvellement de nos marchés en cette fin d'année 2018.

Enfin, la CoVe sera concernée en 2020 par une évolution majeure du périmètre de ses compétences, avec l'intégration des compétences eau potable, assainissement et eaux pluviales urbaines. Les deux premières d'entre elles étant des services publics à caractère industriel et commercial, cette intégration, quels que soient les modes de gestion qui seront retenus (transfert à un ou des syndicats intercommunaux, régie, délégation de service public), devrait s'opérer dans un cadre de neutralité financière pour la CoVe. Pour la compétence eaux pluviales urbaines, l'étude d'accompagnement au transfert de ces trois compétences, qui doit démarrer au tout début de l'année 2019, doit nous aider à définir les contours et les modalités d'exercice de cette compétence, et à partir de là d'en déduire l'éventuel impact financier au-delà du seul transfert de charges réglementaire.

## **2- Evolution de la situation financière de la CoVe jusqu'à ce jour**

L'année 2018 aura finalement été comme les deux années précédentes une année de transition en matière de dépenses d'équipement avec 5 millions d'euros environ de dépenses d'équipement attendues ; opération « ma première usine » sur le site du marché gare, réfection de la toiture de la graineterie Roux, renouvellement de véhicules de collecte des OM, participation au doublement de la voie de contournement sud-ouest de Carpentras, et aide à la réalisation de logements sociaux sont les principaux secteurs dans lesquels la CoVe a investi en 2018. Mais beaucoup de programmes de travaux ont démarré un peu plus tard que prévu, ou bien sont encore à ce jour en cours d'étude.

Ce différé constaté sur les dépenses d'investissement a eu pour conséquence de ne pas avoir eu recours à l'emprunt sur le budget principal en 2018. L'endettement sur ce budget à fin 2018 devrait donc s'établir à 17,5 millions d'euros, soit 1,3 millions de moins que fin 2017. L'épargne brute, qui s'était stabilisée en 2017, après une forte baisse en 2016, devrait légèrement diminuer en 2018 (moins 373 k€), chiffre à mettre en parallèle avec la baisse encore significative des dotations que l'Etat a versé à la CoVe en 2018 (moins 184 k€). Au final le ratio d'équilibre (dette/épargne brute) affiche une valeur un peu plus élevée en prévisionnel à fin 2018 (5,9 contre 5,6 à fin 2017), restant ainsi à un niveau satisfaisant.

### **3- Prospective et engagements pluriannuels**

Les axes stratégiques définis en début de mandat continueront à orienter les choix budgétaires de l'année 2019.

- Développement économique :
  - Sur le site stratégique du marché gare de Carpentras le programme de travaux de réhabilitation du site, dont le montant total est actualisé à 2 601 k€, se poursuit sur 2019 avec la réalisation des travaux de sécurisation du site, l'aménagement du lotissement Durbesson, et divers autres travaux de réhabilitation (bâtiment « propulseur », bâtiment carpensud...).
  - L'autre programme d'envergure encore en cours sur le site est la création d'une pépinière d'entreprises sur le site du château Durbesson (autorisation de programme de 1,2 M€), dont les travaux doivent s'achever dans le courant de l'année 2019.
  - L'aménagement de l'espace d'activités économiques du Piol à Mazan a démarré en 2018 par la requalification de la voirie de la zone existante (Piol 1) (autorisation de programme d'un montant actualisé à 630 k€) Les travaux relatifs à la zone nouvelle (Piol 2), dont le coût d'opération (hors acquisitions foncières) est évalué à 3 216 k€, devraient démarrer sur le premier semestre 2019. Ils sont retracés sur le budget annexe de l'espace économique du Piol 2.
  - Sur le bâtiment de l'ancienne gare de Carpentras le projet de gare numérique arrive en fin de phase d'étude en cette fin d'année 2018. Les travaux devraient donc démarrer dès le début d'année 2019, pour un coût d'opération (part CoVe) évalué à 2 600 k€.
- Proximité :
  - Un effort important sera à nouveau accompli en 2019 pour optimiser notre activité de gestion des déchets. 2,9 millions d'euros devraient être dépensés en investissement sur ce secteur (création de la déchetterie de Carpentras, mise en œuvre d'un contrôle d'accès dans nos déchetteries, modernisation du quai de transfert de Loriol, poursuite du programme de conteneurs enterrés, renouvellement des véhicules de collecte)
  - Le soutien aux communes se poursuit à travers les fonds de concours versés (fonds de concours exceptionnel, fonds de concours équipement sportifs, fonds de concours équipements de collecte des déchets enterrés), et l'assistance technique apportée (mise à disposition de service, services communs, groupements de commande...).

– Quelle traduction budgétaire ?

La prospective financière a été construite comme les années précédentes dans le respect de l'objectif fixé en début de mandature de ne pas augmenter les taux de fiscalité sur les taxes existantes. Les hypothèses d'évolution des recettes fiscales reposent donc sur la seule variation des bases. Elles tiennent compte notamment de la dynamique passée et des évolutions de population à venir. Les évolutions retenues des produits fiscaux sont les suivants :

- Taxe d'habitation : + 2,0% par an jusqu'en 2020
- Taxe d'enlèvement des ordures ménagères : + 2,2 % par an
- Cotisation foncière des entreprises : + 2,5 % par an
- Cotisation à la valeur ajoutée des entreprises : + 10,3 % en 2019 (chiffre DGFIP), puis + 2,5 % par an à partir de 2020
- Taxe sur les surfaces commerciales : + 2,5 % par an

En ce qui concerne les autres recettes, le FPIC ne devrait plus progresser compte tenu des annonces faites au niveau national. Le poste « autres recettes » a été prévu en augmentation de 1,0 % par an.

En dépenses de fonctionnement, en dehors de la ligne « charges de personnel » qui sera étudiée dans la seconde partie du rapport, l'enveloppe des fonds de concours versés aux communes évoluerait de la manière suivante :

-Fonds de concours « voirie » : stabilisation de l'enveloppe au niveau atteint en 2018  
-Fonds de concours « ex DSC » : enveloppe augmentée de 10% de la hausse en valeur absolue du produit fiscal de la CoVe (soit + 2,0 % pour 2019, + 1,3 % en 2020, + 0,6 % en 2021).  
Le poste « réseau transport » dont l'évolution a été sensiblement contenue en 2018 suite à l'effort d'optimisation du réseau demandé à notre délégataire, augmente en 2019 et les années suivantes sous l'effet des règles d'indexation du contrat de délégation.

Sur le poste « autres dépenses » : poursuite de l'effort d'optimisation, atténué par les effets de l'augmentation des dépenses sur les compétences Gemapi et gestion des déchets (évolution de ce poste : + 3,6 % en 2019, + 1,4 % par an à partir de 2020).

En section d'investissement, le choix a été fait cette année, compte tenu des données de plus en plus précises dont nous disposons sur les accords de subventions, de porter de manière détaillée projet par projet ces recettes attendues dans la prospective.

Enfin, l'équilibre général se fait par l'emprunt, ce qui occasionne, compte tenu des importantes dépenses d'équipement programmées pour 2019, une évolution prévisible de notre endettement de + 5,8 millions d'ici fin 2019, puis une baisse attendue à partir de 2020 (22,0 Millions d'€ d'encours prévisionnel à fin 2021).

Le tableau ci-dessous présente le détail de la structure de notre dette en projection au 31/12/2019, sur la base des seuls emprunts présents dans notre encours au 31/12/2018.

L'ensemble des emprunts présents sont classés « sans risques » (charte Gissler catégorie A1). Les emprunts à taux fixes représentent 62 % de l'encours prévisionnel. Les emprunts à taux variable 38 %, dont 22 % sur index monétaires (euribor/TAG-TAM) et 16 % sur livret A.

En ce qui concerne la politique d'emprunt qui sera poursuivie en 2019, l'objectif est de rester sur une part de taux fixe dans l'encours total comprise entre 60 % et 80 %, en s'approchant toutefois de la partie haute de la fourchette si le niveau des taux reste aussi bas qu'en 2018.

**Etat prévisionnel de la dette au 31/12/2019 sur la base des emprunts contractés au 31/12/2018 - Budget Principal**

	Capital restant dû au 31/12/2019	Durée résiduelle (en années)	Taux d'intérêt			Annuité de l'exercice		ICNE de l'exercice
			Type de taux (12)	Index (13)	Niveau de taux d'intérêt au 31/12/2019 (14)	Capital	Charges d'intérêt (15)	
<b>163 Emprunts obligataires (Total)</b>								
<b>164 Emprunts auprès d'établissement de crédit (Total)</b>	<b>16 025 845,21</b>					<b>1 365 619,08</b>	<b>396 633,93</b>	<b>49 698,21</b>
1641 Emprunts en euros (total)	15 025 845,21					1 240 619,08	396 633,93	49 698,21
001005	437 500,00	3,33	F	Taux fixe à 4.66 %	4,65	125 000,00	24 028,12	3 341,29
001011	296 306,60	14,75	V	(Euribor 12 M-Floor - 0.08 sur Euribor 12 M) + 0.08	0,02	16 081,07	0,00	68,16
1014	88 479,37	6,97	F	Taux fixe à 3.917 %	3,96	10 760,24	3 781,68	105,90
1015	221 197,71	6,97	F	Taux fixe à 3.917 %	3,96	26 900,68	9 454,16	264,74
1019	255 000,00	8,5	F	Taux fixe à 4.67 %	4,66	30 000,00	12 784,13	0,00
1020	346 367,69	8,88	F	Taux fixe à 5.2 %	5,19	29 468,57	18 972,47	2 121,86
1024	2 133 333,31	7,91	F	Taux fixe à 3.91 %	3,90	266 666,67	93 840,00	6 951,11
1025	1 050 412,71	23,25	V	Euribor 03 M + 1.42	1,14	39 460,52	12 042,17	3 094,88
1026	1 141 877,50	23,5	V	Euribor 03 M + 1.3	1,02	42 389,98	11 685,13	3 025,60
1027	1 053 620,69	23,92	V	Livret A + 1	1,73	38 674,63	18 739,37	1 475,67
1028	1 850 000,00	9	F	Taux fixe à 3.18 %	3,17	200 000,00	62 805,00	14 544,08
1029	1 345 758,27	9,25	F	Taux fixe à 3.26 %	3,25	122 729,21	46 382,47	0,00
1030	981 696,37	25,17	V	Livret A + 1	1,73	38 879,08	17 490,56	1 374,93
1031	505 000,00	25,17	V	Livret A + 1	1,73	20 000,00	8 997,42	707,28
1032	97 830,09	4,4	F	Taux fixe à 4.01 %	4,00	17 362,27	4 619,21	2 342,90
1036	840 465,48	16,12	F	Taux fixe à 1.92 %	1,91	43 669,14	16 662,22	2 017,12
1038	568 261,43	11,91	F	Taux fixe à 1 %	1,00	44 352,16	5 960,16	473,55
1040	57 849,05	5,08	F	Taux fixe à 6.09 %	6,07	7 799,61	3 998,00	3 219,64
1041	23 482,12	1	F	Taux fixe à 5.87 %	5,85	10 773,84	2 010,82	1 374,57
1043	876 406,82	12,91	F	Taux fixe à 1.15 %	1,15	62 151,41	10 526,03	839,89
1044	855 000,00	17,79	F	Taux fixe à 1.34 %	1,34	47 500,00	11 854,81	2 355,05
1643 Emprunts en devises (total)								
16441 Emprunts assortis d'une option de tirage sur ligne de trésorerie (total) (9)	1 000 000,00					125 000,00	0,00	0,00
001017	1 000 000,00	7,92	V	(TAG 03 M(Postfixé) + 0.1)-Floor -0.1 sur TAG 03 M(Postfixé)	0,00	125 000,00	0,00	0,00
<b>165 Dépôts et cautionnements reçus (Total)</b>								
<b>167 Emprunts et dettes assortis de conditions particulières (Total)</b>								
1671 Avances consolidées du Trésor (total)								
1672 Emprunts sur comptes spéciaux (total)								
1675 Dettes pour M.E.T.P et PPP (total)								
1676 Dettes envers locataires-acquéreurs (total)								
1678 Autres emprunts et dettes (total)								
<b>168 Emprunts et dettes assimilées (Total)</b>	<b>46 479,30</b>					<b>14 537,90</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>
1681 Autres emprunts (total)	46 479,30					14 537,90	0,00	0,00
1033	4 425,50	4,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	885,10	0,00	0,00
1035	13 831,20	5,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 305,20	0,00	0,00
1039	5 640,40	1,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	2 820,20	0,00	0,00
1042	1 500,00	0,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	1 500,00	0,00	0,00
1045	21 082,20	2,67	F	Taux fixe à 0 %	0,00	7 027,40	0,00	0,00
1682 Bons à moyen terme négociables (total)								
1687 Autres dettes (total)								
<b>Total général</b>	<b>16 072 324,51</b>					<b>1 380 156,98</b>	<b>396 633,93</b>	<b>49 698,21</b>

Au final, en prenant en compte l'ensemble de ces hypothèses, le ratio Dette / Epargne Brute atteint un pic en 2019 à 8,9 années puis rebaisse pour s'établir à 8,3 en 2020 et 8,5 en 2021.

## B- EFFECTIFS ET REMUNERATION

### 1- Structure des effectifs

	31/12/2017
Effectif global des agents en position d'activité	445
Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)	316
Contractuels sur emploi permanent	47
Dont remplaçants	42
Agents sur emploi non permanent	76
Total des contractuels	123
Emplois aidés	6
Service civique	0
Assistants maternels	0

Le taux d'administration\* de la CoVe est de **5,56 agents pour 1000 habitants.**

\*(ETP/Pop totale)x1000

L'effectif sur emplois permanents, par filière et par catégorie, rémunéré au 31/12/17 se présente comme suit :

Filières	A		B		C		Total	
	Taux de féminisation	Effectif de la catégorie	Taux de féminisation	Effectif de la catégorie	Taux de féminisation	Effectif de la catégorie	Taux de féminisation	Total
Administrative	65,22%	<b>23</b>	81,82%	<b>11</b>	91,67%	<b>36</b>	81,43%	<b>70</b>
Technique	42,86%	<b>7</b>	25,00%	<b>8</b>	28,65%	<b>185</b>	29,00%	<b>200</b>
Culturelle	0,00%	<b>1</b>	100,00%	<b>6</b>	100,00%	<b>2</b>	88,89%	<b>9</b>
Sport		<b>0</b>	27,27%	<b>11</b>		<b>0</b>	27,27%	<b>11</b>
Social		<b>0</b>	86,67%	<b>15</b>	100,00%	<b>5</b>	90,00%	<b>20</b>
Médico-sociale	100,00%	<b>9</b>		<b>2</b>	97,44%	<b>39</b>	98,00%	<b>50</b>
Animation		<b>0</b>		<b>0</b>	100,00%	<b>3</b>	100,00%	<b>3</b>
<b>Totaux</b>	67,50%	<b>40</b>	66,04%	<b>53</b>	49,63%	<b>270</b>	53,99%	<b>363</b>

## 2- durée et organisation du travail

La répartition des effectifs de fonctionnaires, par sexe, selon la durée du travail

	Le 31/12/2017							% de l'effectif
	A		B		C		T	
	H	F	H	F	H	F		
Emplois TNC < 17h30						2	2	0,63%
17h30 <= Emplois TNC < 28h						5	5	1,58%
28h < Emplois TNC						17	17	5,38%
<b>Totaux des emplois à temps non complet</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>0</b>	<b>24</b>	<b>24</b>	7,59%
Agents TP < 80%				2		4	6	1,90%
80% <= Agents TP < 90%		4		8		26	38	12,03%
90% <= Agents TP						3	3	0,95%
<b>Sous total - emplois occupés à temps partiel</b>	<b>0</b>	<b>4</b>	<b>0</b>	<b>10</b>	<b>0</b>	<b>33</b>	<b>47</b>	14,87%
Emplois TC hors TP	12	22	17	20	104	70	245	77,53%
<b>Emplois à Temps Complet</b>	<b>12</b>	<b>26</b>	<b>17</b>	<b>30</b>	<b>104</b>	<b>103</b>	<b>292</b>	92,41%



### 3- Rémunération

Pour l'exercice 2017, les charges de personnel s'élevaient à 15 080 000€. La rémunération des agents pour l'année 2017 se présente comme suit :

<b>Fonctionnaires</b>	<b>2017</b>
Total des rémunérations brutes (**)	7 991 253,00 €
dont primes et indemnités article 111 (avantages collectifs)	337 130,00 €
dont autres primes et indemnités (IHTS, article 88)	850 670,00 €
dont NBI	69 720,00 €
<b>Non-titulaires sur emploi permanent</b>	
Total des rémunérations brutes	912.678,00 €
dont primes et indemnités	71.552,00 €
<b>Non-titulaires sur emploi non permanent</b>	
Total des rémunérations brutes	1.395.746,00 €
<b>Totaux</b>	<b>10.299.677,00 €</b>

La part des indemnités dans la rémunération se présente ainsi :

	<b>CoVe 2017</b>
<b>Fonctionnaires</b>	25,51 %
<b>Non-titulaires sur emploi permanent</b>	15,21 %

### 4- Evolution prévisionnelle pour l'année 2019

	<b>31/12/2017</b>	<b>31/12/2019</b>	<b>Variation 2019/2017</b>	
Effectif global des agents en position d'activité	439	445		+ 6
<b>Fonctionnaires (titulaires et stagiaires)</b>	<b>316</b>	<b>319</b>		<b>+ 3</b>
<b>Contractuels</b>	<b>123</b>	<b>126</b>		<b>+ 3</b>

Les charges de personnel prévisionnelles pour l'année 2019 s'élèveront à 16 236 000 €.

## COVE : PROSPECTIVE FINANCIERE CA 2014-2021

en K€ TTC	2014	2015	15/14	2016	16/15	2017	17/16	2018	18/17	2019	19/18	2020	20/19	2021	21/20
Charges de personnel	11 110	11 274	1,5%	12 043	6,8%	15 080	25,2%	15 623	3,6%	16 236	3,9%	16 560	2,0%	16 892	2,0%
Contingent incendie	2 384	2 384	0,0%	2 384	0,0%	2 366	-0,8%	2 374	0,3%	2 393	0,8%	2 412	0,8%	2 431	0,8%
Attribution de compensation (nette)	9 968	9 612	-3,6%	9 485	-1,3%	7 695	-18,9%	7 485	-2,7%	7 468	-0,2%	7 483	0,2%	7 485	0,0%
Fonds de concours (ex dot voirie)	479	486	1,5%	494	1,6%	501	1,4%	511	2,0%	511	0,0%	511	0,0%	511	0,0%
DSC/Fonds de concours(part communes)	2 427	2 547	4,9%	2 566	0,7%	2 579	0,5%	2 625	1,8%	2 677	2,0%	2 710	1,3%	2 727	0,6%
DSC (part terrasses du ventoux)	162	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%	162	0,0%
Réseau Trans'CoVe	3 694	4 086	10,6%	4 018	-1,7%	4 005	-0,3%	3 840	-4,1%	3 922	2,1%	4 005	2,1%	4 090	2,1%
Autres dépenses courantes	10 164	9 753	-4,0%	9 692	-0,6%	11 074	14,3%	11 663	5,3%	12 079	3,6%	12 250	1,4%	12 422	1,4%
<b>TOTAL DEPENSES COURANTES</b>	<b>40 388</b>	<b>40 304</b>	<b>-0,2%</b>	<b>40 844</b>	<b>1,3%</b>	<b>43 462</b>	<b>6,4%</b>	<b>44 283</b>	<b>1,9%</b>	<b>45 447</b>	<b>2,6%</b>	<b>46 094</b>	<b>1,4%</b>	<b>46 721</b>	<b>1,4%</b>
DGF - dotation d'intercommunalité	2 958	2 108	-28,7%	1 067	-49,4%	744	-30,3%	654	-12,1%	650	-0,6%	630	-3,1%	610	-3,2%
DGF - dotation de compensation	4 881	4 775	-2,2%	4 683	-1,9%	4 553	-2,8%	4 459	-2,1%	4 348	-2,5%	4 239	-2,5%	4 133	-2,5%
CFE	6 034	6 391	5,9%	6 358	-0,5%	6 535	2,8%	6 679	2,2%	6 846	2,5%	7 017	2,5%	7 193	2,5%
CVAE	2 441	2 408	-1,4%	2 360	-2,0%	2 427	2,9%	2 517	3,7%	2 775	10,3%	2 844	2,5%	2 915	2,5%
TASCOM	736	701	-4,8%	840	19,8%	1 052	25,2%	837	-20,4%	858	2,5%	879	2,5%	901	2,5%
IFER	270	278	3,0%	307	10,4%	329	7,2%	332	0,9%	337	1,5%	342	1,5%	347	1,5%
Taxe d'Habitation (puis recettes de substitution)	8 123	8 523	4,9%	8 449	-0,9%	8 613	1,9%	8 796	2,1%	8 972	2,0%	9 151	2,0%	9 151	0,0%
Foncier non bâti +taxe additionnelle	166	166	0,0%	172	3,6%	176	2,3%	176	0,0%	176	0,0%	176	0,0%	176	0,0%
DCRTP + GIR	1 300	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 300	0,0%	1 299	-0,1%	1 299	0,0%	1 299	0,0%	1 299	0,0%
FPIC	383	514	34,2%	636	23,7%	599	-5,7%	610	1,8%	610	0,0%	610	0,0%	610	0,0%
TEOM	8 459	8 679	2,6%	8 948	3,1%	9 115	1,9%	9 317	2,2%	9 522	2,2%	9 731	2,2%	9 946	2,2%
Taxe Gemapi												200		250	25,0%
Rôles supplémentaires fiscalité	280	1 043	272,5%	180	-82,8%	333	85,4%	300	-9,9%	300	0,0%	300	0,0%	300	0,0%
Réseau Trans'CoVe	2 898	2 986	3,0%	2 941	-1,5%	2 968	0,9%	2 984	0,5%	2 999	0,5%	3 014	0,5%	3 029	0,5%
Recettes marché gare	582	100		100		100		100		100		100		100	
Autres recettes courantes	6 249	6 558	4,9%	6 195	-5,5%	8 423	36,0%	8 637	2,5%	8 723	1,0%	8 810	1,0%	8 898	1,0%
<b>TOTAL RECETTES COURANTES</b>	<b>45 760</b>	<b>46 530</b>	<b>1,7%</b>	<b>44 534</b>	<b>-4,3%</b>	<b>47 267</b>	<b>6,1%</b>	<b>47 697</b>	<b>0,9%</b>	<b>48 514</b>	<b>1,7%</b>	<b>49 344</b>	<b>1,7%</b>	<b>49 859</b>	<b>1,0%</b>
<b>RESULTAT COURANT</b>	<b>5 372</b>	<b>6 226</b>	<b>15,9%</b>	<b>3 690</b>	<b>-40,7%</b>	<b>3 805</b>	<b>3,1%</b>	<b>3 414</b>	<b>-10,3%</b>	<b>3 067</b>	<b>-10,2%</b>	<b>3 250</b>	<b>6,0%</b>	<b>3 138</b>	<b>-3,4%</b>
Charges financières	524	521	-0,6%	488	-6,3%	450	-7,8%	432	-4,0%	457	5,8%	557	22,0%	549	-1,6%
Produits financiers	0	0		0		0		0		0		0		0	
<b>RESULTAT FINANCIER</b>	<b>-524</b>	<b>-521</b>	<b>-0,6%</b>	<b>-488</b>	<b>-6,3%</b>	<b>-450</b>	<b>-7,8%</b>	<b>-432</b>	<b>-4,0%</b>	<b>-457</b>	<b>5,8%</b>	<b>-557</b>	<b>22,0%</b>	<b>-549</b>	<b>-1,6%</b>
<b>EPARGNE BRUTE</b>	<b>4 848</b>	<b>5 705</b>	<b>17,7%</b>	<b>3 202</b>	<b>-43,9%</b>	<b>3 355</b>	<b>4,8%</b>	<b>2 982</b>	<b>-11,1%</b>	<b>2 610</b>	<b>-12,5%</b>	<b>2 692</b>	<b>3,1%</b>	<b>2 589</b>	<b>-3,8%</b>

en K€ TTC	2014	2015	15/14	2016	16/15	2017	17/16	2018	18/17	2019	19/18	2020	20/19	2021	21/20
Charges exceptionnelles	184	4	-97,8%	14	250,0%	8	-43,6%	10	26,6%	788	7780,0%	10	-98,7%	10	0,0%
Cessions immobilières (y compris aux BA de zones)	171	8	-95,3%	2 195		659	-70,0%	774	17,5%	500	-35,4%	700	40,0%	0	-100,0%
Autres produits exceptionnels	385	51	-86,8%	129	152,9%	432	234,9%	170	-60,6%	1 098	545,9%	20	-98,2%	20	0,0%
<b>RESULTAT EXCEPTIONNEL</b>	<b>372</b>	<b>55</b>		<b>2 310</b>		<b>1 083</b>		<b>934</b>		<b>810</b>		<b>710</b>		<b>10</b>	
<b>RESULTAT FONCT. DE L'EXERCICE</b>	<b>5 220</b>	<b>5 760</b>	<b>10,3%</b>	<b>5 512</b>	<b>-4,3%</b>	<b>4 439</b>	<b>-19,5%</b>	<b>3 916</b>	<b>-11,8%</b>	<b>3 420</b>	<b>-12,7%</b>	<b>3 402</b>	<b>-0,5%</b>	<b>2 599</b>	<b>-23,6%</b>
Rembt capital de la dette	1 114	1 248	12,0%	1 288	3,2%	1 263	-1,9%	1 369	8,4%	1 530	11,8%	1 766	15,4%	1 817	2,9%
Avance BA aménagement zones	0	0		1 150		930		110		2 600		0		500	
Fonds de concours exceptionnel	62	103		59		106		67		173		30		0	
Dotation initiale régie marché gare				50		0									
Co maitrise ouvrage gare numérique (part ville)						1		12		453		307		0	
Dépenses d'équipement	8 603	5 926	-31,1%	4 278	-27,8%	3 924	-8,3%	4 802	22,4%	13 574	182,7%	6 849	-49,5%	4 942	-27,8%
<b>TOTAL DEPENSES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>9 779</b>	<b>7 277</b>	<b>-25,6%</b>	<b>6 825</b>	<b>-6,2%</b>	<b>6 224</b>	<b>-8,8%</b>	<b>6 360</b>	<b>2,2%</b>	<b>18 330</b>	<b>188,2%</b>	<b>8 953</b>	<b>-51,2%</b>	<b>7 259</b>	<b>-18,9%</b>
Emprunts	3 776	25	-99,3%	1 225	4800,0%	1 985	62,0%	0	-100,0%	7 371	#DIV/0!	852	-88,4%	1 478	73,6%
FCTVA	498	1 007	102,2%	404	-59,9%	543	34,5%	332	-38,9%	528	58,9%	586	11,1%	338	-42,3%
Rembt avance BA amén. zones	0	200		600		620		750		550		1 700		1 850	
Co maitrise ouvrage gare numérique (part ville)						0		13		453		307		0	
Autres recettes d'investissement	1 480	1 375	-7,1%	300	-78,2%	545	81,7%	217	-60,2%	539	148,2%	2 105	290,9%	993	-52,8%
<b>TOTAL RECETTES D'INVESTISSEMENT</b>	<b>5 754</b>	<b>2 607</b>	<b>-54,7%</b>	<b>2 529</b>	<b>-3,0%</b>	<b>3 693</b>	<b>46,0%</b>	<b>1 312</b>	<b>-64,5%</b>	<b>9 440</b>	<b>619,4%</b>	<b>5 550</b>	<b>-41,2%</b>	<b>4 660</b>	<b>-16,1%</b>
<b>RESULTAT INV. DE L'EXERCICE</b>	<b>-4 025</b>	<b>-4 670</b>	<b>16,0%</b>	<b>-4 297</b>	<b>-8,0%</b>	<b>-2 531</b>	<b>-41,1%</b>	<b>-5 048</b>	<b>99,4%</b>	<b>-8 890</b>	<b>76,1%</b>	<b>-3 402</b>	<b>-61,7%</b>	<b>-2 599</b>	<b>-23,6%</b>
<b>SOLDE D'EXEC. DE L'EXERCICE</b>	<b>1 195</b>	<b>1 090</b>		<b>1 216</b>		<b>1 908</b>		<b>-1 132</b>		<b>-5 470</b>		<b>0</b>		<b>0</b>	
<b>RESULTAT DE CLOTURE CUMULE</b>	<b>2 891</b>	<b>3 929</b>	<b>35,9%</b>	<b>5 194</b>	<b>32,2%</b>	<b>7 102</b>	<b>36,7%</b>	<b>5 970</b>	<b>-15,9%</b>	<b>500</b>	<b>-91,6%</b>	<b>500</b>	<b>0,0%</b>	<b>500</b>	<b>0,0%</b>
Restes à réaliser dép. d'investissement	977	1 214		841		911									
Restes à réaliser rec. d'investissement	810	1 376		761		318									
<b>RESULTAT GLOBAL CUMULE</b>	<b>2 724</b>	<b>4 091</b>		<b>5 114</b>		<b>6 509</b>		<b>5 970</b>		<b>500</b>		<b>500</b>		<b>500</b>	
<b>Dettes au 31/12</b>	<b>19 246</b>	<b>18 024</b>		<b>18 099</b>		<b>18 820</b>		<b>17 451</b>		<b>23 292</b>		<b>22 377</b>		<b>22 039</b>	
<b>Dettes au 31/12 sur épargne brute</b>	<b>4,0</b>	<b>3,2</b>		<b>5,7</b>		<b>5,6</b>		<b>5,9</b>		<b>8,9</b>		<b>8,3</b>		<b>8,5</b>	

Programmation pluriannuelle des investissements 2014-2021										Subventions associées			
en k€	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	total 2014- 2020	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021
<b>VOIRIE</b>													
Programme voiries intercommunales	21	32	16	0	0	100	100	100	269				
Acquisition véhicules / matériel	199	28	93	17	20	20	120	20	497				
<b>GESTION DES DECHETS</b>													
Quai de transfert Loriol			10	5	25	200	600	0	840				
Quai de transfert Caromb					4	146	0	0	150				
Déchetterie de Carpentras	0	1	0	82	30	1 287	0	0	1 400			180	
Programme de mise aux normes des déchetteries	0	29	257	312	40	99	0	0	737	15			
Programme conteneurs enterrés	0	0	0	18	16	166	0	0	200				
Contrôle accès déchetteries				0	22	180	0	0	202				
Autres programmes gestion des déchets	681	0	0	0	0	0	0	0	681				
Acquisition véhicules / matériel + maintenance équipements	168	1 093	1 468	760	850	850	850	850	6 039				
<b>ENVIRONNEMENT</b>													
Divers programmes + matériel	3	52	81	58	13	52	52	52	311		16		
<b>DEVELOPPEMENT ECONOMIQUE</b>													
Marché gare Carpentras (foncier+études+travaux carreau)	2 258	28	0	0	0	0	0	0	2 286				
Marché Gare - programme 2015-2019	4	188	258	26	60	1 958	100	0	2 594		24	250	50
Mon premier Bureau		0	26	43	150	981	0	0	1 200			400	
Ma première usine		10	29	226	1 540	47	0	0	1 852		250	285	
Acquisition foncière ancienne gare de Carpentras			0	659	0	0	0	0	659	130			
Acquisitions foncières développement	0	11	0	0	0	650	500	500	1 161				
Requalification ZA du Piol 1 à Mazan	0	0	0	33	150	452	0	0	635			70	
Gare numérique			20	21	40	1 500	1 019	0	2 600			700	746
Acquisition matériel / maintenance	104	65	98	61	60	60	60	60	508				

en k€	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	total 2014- 2020	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021
<b>ACTION EN MILIEU SCOLAIRE</b>													
Ecole de Suzette	18	14	204	9	0	0	0	0	245				
Mise en accessibilité école St Pierre	1	222	303	0	0	0	0	0	526				
Travaux accessibilité et sécurité incendie école Modène					60	18	0	0	78				
Acquisition matériel - maintenance	67	45	49	95	47	47	47	47	397				
<b>TRANSPORTS</b>													
PEM de Carpentras	2 177	1 565	79	60	42	333	0	0	4 256		193		
Liaison ferroviaire Avignon - Carpentras	1 078	374	3	11	0	651	267	0	2 384				
Contresens Bd Clémenceau			0	79	0	0	0	0	79				
Terradou (quai + pergola)					0	250	0	0	250				
Programme mise en accessibilité arrêts			110	6	20	160	90	90	386				
Acquisition matériel - maintenance	104	75	24	9	15	15	15	15	257				
<b>URBANISME ET HABITAT</b>													
Subventions logements locatifs	390	397	445	346	292	1 100	830	724	3 800	52	17	200	177
Réserves foncières	356	137	0	5	10	200	100	100	808				
Voie sud-ouest Carpentras	0	0	0	0	375	375	0	0	750				
Accessibilité - acqu. matériel - maintenance	39	64	12	68	15	15	15	15	228				
<b>EQUIPEMENTS SPORTIFS - AERODROME</b>													
Aide à la réalisation d'équipements sportifs de proximité	0	0	34	134	153	400	455	0	1 176				
Séparation et mise aux normes installations électriques hangars aérodrome					5	235	0	0	240				
Acquisition matériel - maintenance	68	30	39	9	12	17	17	17	192				

en k€	CA2014	CA2015	CA2016	CA2017	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021	total 2014- 2020	CA2018	CA2019	CA2020	CA2021
<b>ACTION SOCIALE - PETITE ENFANCE</b>													
Modernisation aire accueil intercommunale gens du voyage	31	859	27,5	0	0	0	0	0	918				
Extension cour crèche Aubignan				82	0	0	0	0	82				
Mise aux normes crèches Carpentras (transfert)				59	20	127	0	0	206				
Acquisition matériel - maintenance	94	114	79	186	120	150	150	150	893	20	20	20	20
<b>CULTURE</b>													
CIAP	95	14	14	8	0	10	10	10	151				
Graineterie	0	4	0	14	150	0	0	0	168		19		
Divers programmes + matériel et maintenance	53	51	46	6	35	15	15	15	221				
<b>TOURISME ET AGRICULTURE</b>													
Fds de concours Malaucène aménagement source du Groseau				0	0	260	260	0	520				
Fds de concours Bédoin Projet touristique					0	200	0	0	200				
Platrières de Malaucène	103	54	4	4	0	0	0	0	165				
Divers programmes + matériel et maintenance	46	2	14	42	13	5	5	5	127				
<b>ADMINISTRATION GENERALE</b>													
Réaménagement locaux CoVe	36	261	76	28	160	0	0	0	561				
Liaison fibre Ville-CoVe		0	67	75	12	71	0	0	225				
Acquisition matériel - maintenance	409	104	290	268	226	172	172	172	1 641				
<b>PROVISION non affectée</b>	0	0	0	0	0	0	1 000	2 000	1 000				
<b>TOTAL GENERAL</b>	<b>8 603</b>	<b>5 923</b>	<b>4 278</b>	<b>3 924</b>	<b>4 802</b>	<b>13 574</b>	<b>6 849</b>	<b>4 942</b>	<b>47 952</b>	<b>217</b>	<b>539</b>	<b>2 105</b>	<b>993</b>

Délibération n° 167-18, prenant acte de la tenue du débat d'orientation budgétaire, adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°2**

#### **Fonds de concours équipements sportifs au profit des communes de Bédoin et de Beaumes-de-Venise**

Le conseil communautaire a décidé d'attribuer deux nouveaux fonds de concours aux communes :

- **pour Bédoin**, pour la construction d'une nouvelle salle des sports d'un montant de 553 001,40€ HT : **un fonds de concours de 120 000€**
- **pour Beaumes-de-Venise**, pour des travaux de mise à niveau de la piscine municipale d'un montant de 50 985€ HT : **un fonds de concours de 20 000€.**

Délibérations n°168-18 et 169-18 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°3**

#### **Fonds de concours pour des travaux d'investissement communaux au profit des communes de Bédoin, La Roque Alric, Saint Pierre de Vassols et Vacqueyras**

Le conseil communautaire a décidé d'attribuer des fonds de concours exceptionnels aux communes suivantes :

- pour Bédoin : 12 500€ pour les travaux de mise en accessibilité et de mutualisation de l'accueil de la piscine et du camping (montant des travaux : 321 000€ HT)
- et 12 500€ pour les travaux de mise en accessibilité du centre culturel Helen-Adam (montant des travaux : 45 444,95€).
- pour La Roque Alric : 1 700€ pour les travaux de mise en sécurité de la traversée du chemin Bramadou (montant des travaux : 3 400€ HT)
- pour Saint-Pierre de Vassols : 4 552.60€ pour financer les travaux de l'église ainsi que les travaux de mise en place de panneaux de signalisation et d'un ralentisseur sur le chemin des Jongs (montant des travaux : 16 393€ HT)
- pour Vacqueyras : 15 000€ pour l'aménagement des anciens locaux de la poste en cabinet médical (montant des travaux : 35 000€ HT)

Délibérations n°170-18, 171-18, 172-18, 173-18 et 174-18 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### Rapport n°4

### Affectation des fonds de concours des communes de Crillon-le-Brave, de Flassan et de Modène sur la maison de santé pluriprofessionnelle de Bédoin

Le conseil communautaire a décidé d'affecter à la commune de Bédoin pour le projet intercommunal de la maison de santé pluriprofessionnelle un triple fonds de concours d'un montant total de 37.500€ :

- Un fonds de concours de 12 500€ de la part de Crillon-le-Brave
- Un fonds de concours de 12 500€ de la part de Flassan
- Un fonds de concours de 12 500€ de la part de Modène.

Délibération n°175-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### Rapport n°5

### Ouverture de crédits en section d'investissement sur l'exercice 2019

Le conseil communautaire a autorisé l'engagement, la liquidation et le mandatement des dépenses d'investissement dans la limite du quart des crédits ouverts au budget de l'exercice précédent, selon la répartition suivante :

#### OUVERTURE DE CREDITS BUDGET PRINCIPAL DEPENSES - BP 2019

Libellé	Imputation dépense			Montant dépense en €
	article	fonction	service	
Provision acquisitions foncières (réserves)	2111	820	AME	190 000
Provision acquisitions foncières (développement éco)	2111	90 0	DEV	400 000
Provision travaux bâtiments	2135	0200	BAT	40 000
Matériel service bâtiment	2188	0205	BAT	5 000
Acquisition conteneurs et colonnes déchets	2188	81210	GDD	30 000
Provision acquisition logiciels	205	0200	INF	30 000
Provision acquisition matériel informatique	2183	0200	INF	30 000
Provision acquisition/grosses réparations matériel de transport	2182	81210	MEC	80 000
Provision études tous services	2031	0200	DRM	10 000
<b>TOTAL</b>				<b>815 000</b>

Délibération n°176-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

#### Rapport n°6

### Modification de l'autorisation de programme des ateliers relais « ma première usine »

Dans sa séance du 12 octobre 2015, le conseil de communauté avait voté l'ouverture d'une autorisation de programme d'un montant de 1 800 000 € pour la création d'ateliers-relais sur le site du marché gare.

L'opération arrivant à son terme, le conseil communautaire a approuvé l'actualisation de cette autorisation de programme à 1 852 000 €, afin de prendre en compte les variations par rapport au prévisionnel, de l'ordre de 3%, apparues en cours de chantier.

Délibération n°177-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.



## Rapport n°7 Décision modificative n° 2 du budget principal

Le conseil communautaire a approuvé la décision modificative sur le budget principal ci-dessous :

### DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET PRINCIPAL 2018 - Conseil Communautaire du 10 décembre 2018

#### Section de fonctionnement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-60622-0202-MAG- Achat carburant véhicules CoVe		56 000,00		
011-60622-4141-AER- Achat carburant aérodrome		6 000,00		
011-611-81211-GDD- Traitement des ordures ménagères	56 000,00			
011-6232-023-SCI - Fêtes et cérémonies (soirée clôture festival soirées d'automne)		1 500,00		
011-6238-023-SCI - Festival soirées d'automne "kits festivaliers"		4 500,00		
011-6281-90 1-DCS - Cotisation Mission Locale 2018		105 407,00		
011-6281-0200-DGS- Cotisation Grande Provence		720,00		
011-6281-830-ENV- Provision cotisation Air Paca	10 985,00			
014-739211-01-SFJ - Ajustement attribution de compensation suite à transfert de charges GEMAPI	8 804,00			
65-6574-023-SCI -Subvention soirée d'automne		6 000,00		
65-6574-90 1-DCS -Reliquat provision subvention mission locale	25 887,50			
65-6574-90 0-DEV - Baisse subvention vacluse développement	2 130,00			
66-66111-01-SFJ- Intérêts des emprunts	10 686,50			
70-7078-4141-AER- Vente carburant aérodrome				6 000,00
73-73111-01-SFJ - Rôles supplémentaires CFE et TH				58 165,00
73-73211-01-SFJ - Ajustement attribution de compensation suite à transfert de charges GEMAPI				266,00
73-7331-81211-SFJ - Rôles supplémentaires et complémentaires TEOM				9 709,00
023-023-01-SFJ - Virement à la section d'investissement		20 506,00		
<b>Total</b>	<b>120 493,00</b>	<b>194 633,00</b>	<b>0,00</b>	<b>74 140,00</b>

#### Section d'investissement

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-1641-01-SFJ - rembt capital de la dette	180 000,00			
20-2051-0200-INF - licence portail captif et logiciel taxation	30 700,00			
204-204132-815-TRA- subvention équipement département pour arrêt de bus	30 000,00			
204-204132-820-SFJ - fonds de concours au département doublement voie sud ouest Carpentras	375 000,00			
21-2135-8159-TRA - aménagement pour bus de tourisme au PEM		30 000,00		
21-2135-0200P-BAT - locaux hôtel de communauté (local modulaire sur parking extérieur)		30 000,00		
21-2183-0200-INF - licence portail captif et logiciel taxation		30 700,00		
23-2313-91 0AP4-COP - ajustement des crédits de paiement 2018		30 000,00		
27-276351-01-SFJ - rembt avance par budgets annexes de zones			460 976,00	
27-276351-01-SFJ - avance versée aux budgets annexes de zones		50 400,00		
27-275-01-SFJ - caution location véhicules PRE		2 000,00		
27-275-01-SFJ - caution location boutique à l'essai		2 130,00		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				20 506,00
<b>Total</b>	<b>615 700,00</b>	<b>175 230,00</b>	<b>460 976,00</b>	<b>20 506,00</b>

Délibération n°178-18 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

## Rapport n°8 Décisions modificatives des budgets annexes ZAE, ZAE Venasque, ZAE Bellecour III et Espace économique Piol II

Le conseil communautaire a approuvé quatre décisions modificatives proposées sur les budgets annexes des zones d'activités économiques, dans les tableaux ci-après :

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ESPACE ECONOMIQUE DU PIOL II 2018**  
**Conseil de Communauté du 10 décembre 2018**

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-6015-90 26-DEV - terrains à aménager	0,00			
011-6045-90 26-AME - études	46 900,00			
011-6045-90 26-DEV - études	9 100,00			
011-6045-90 26-COP - études	82 100,00			
011-605-90 26-DEV - travaux	3 000,00			
011-605-90 26-COP - travaux	533 500,00			
70-7015-90 26-DEV - Ventes immobilières			725 000,00	
042-71355-01-SFJ - variation stocks terrains aménagés				50 400,00
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>674 600,00</b>	<b>0,00</b>	<b>725 000,00</b>	<b>50 400,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - avance reçue du budget principal				50 400,00
040-3555-01-SFJ - stocks terrains aménagés		50 400,00		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>50 400,00</b>	<b>0,00</b>	<b>50 400,00</b>

**DECISION MODIFICATIVE N°1 AU BUDGET ANNEXE ZAE VENASQUE 2018 - Conseil de Communauté du 10 décembre 2018**

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
011-605-90 24-VOI - travaux	38 000,00			
70-7015-90 24-DEV - vente de terrains aménagés			57 680,00	
042-71355-01-SFJ - variation stock terrains aménagés				19 680,00
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>38 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>57 680,00</b>	<b>19 680,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - remboursement avance au budget principal	19 680,00			
040-3555-01-SFJ - stock terrains aménagés		19 680,00		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
<b>Total</b>	<b>19 680,00</b>	<b>19 680,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
70-7015-90 24-DEV - vente de terrains aménagés			5 000,00	
042-71355-01-SFJ - variation stock terrains aménagés				5 000,00
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - remboursement avance au budget principal	5 000,00			
040-3555-01-SFJ - stock terrains aménagés		5 000,00		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
<b>Total</b>	<b>5 000,00</b>	<b>5 000,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

**DECISION MODIFICATIVE N°2 AU BUDGET ANNEXE ZAE BELLECOUR III 2018 - Conseil de Communauté du 10 décembre 2018**

**Section de fonctionnement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
70-7015-90 25-DEV - vente de terrains aménagés			436 296,00	
042-71355-01-SFJ - variation stock terrains aménagés				436 296,00
023-023-01-SFJ Virement à la section d'investissement				
<b>Total</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>	<b>436 296,00</b>	<b>436 296,00</b>

**Section d'investissement**

Chapitre - Article - Désignation	Dépenses		Recettes	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
16-168751-01-SFJ - remboursement avance au budget principal	436 296,00			
040-3555-01-SFJ - stock terrains aménagés		436 296,00		
021-021-01-SFJ Virement de la section de fonctionnement				
<b>Total</b>	<b>436 296,00</b>	<b>436 296,00</b>	<b>0,00</b>	<b>0,00</b>

Délibérations n°179-18, 180-18, 181-18 et 182-18 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Rapport n°9

### Variation de l'attribution de compensation de la commune de Sarrians suite au transfert de charges GEMAPI

Dans le cadre du transfert de la compétence GEMAPI, des ouvrages situés à Sarrians relevant directement de cette compétence (Bassin de Ste Croix, et Mayres attenants) étaient restés sous gestion communale ; ils viennent d'être transférés par la commune à la CoVe, puis de la CoVe à l'EPAGE du sud-ouest du Mont Ventoux. Ces ouvrages génèrent un transfert de charge de 2 528 € par an. De plus, une partie de ces ouvrages (le talus rive gauche) nécessite une remise en état qui sera réalisée par l'EPAGE en 2019, mais dont le coût net (évalué à 14 546 €) devra impacter ponctuellement le montant du transfert de charges de la commune.

Le conseil communautaire, ainsi que la loi lui en ouvre la faculté, a décidé de la variation dans le temps de l'attribution de compensation de la commune de Sarrians, afin de prendre en compte les charges particulières et les travaux afférents à ces ouvrages.

Délibération n°183-18 adoptée à la majorité qualifiée des suffrages exprimés.

## Rapport n°10

### Attributions de compensation définitives 2018

Le conseil communautaire a approuvé les montants d'attribution de compensation définitifs pour l'année 2018, tels que détaillés dans le tableau ci-dessous, étant précisé que les chiffres figurant avec un signe positif dans le tableau correspondent à un versement en faveur de la commune, et ceux figurant avec un chiffre négatif, à un reversement de la commune à la CoVe.

	<b>Attribution de compensation définitive 2018 en €</b>
AUBIGNAN	116 553,91
BEAUMES-DE-VENISE	115 452,79
BEAUMONT-DU-VENTOUX	53 361,20
BEDOIN	335 474,70
CAROMB	41 225,24
CARPENTRAS	5 623 630,99
CRILLON LE BRAVE	57 727,21
FLASSAN	-13 956,52
GIGONDAS	210 364,18
LAFARE	-5 561,67
LA ROQUE-ALRIC	437,83
LA ROQUE-SUR-PERNES	16 064,31
LE BARROUX	-110 109,84
LE BEUCET	11 385,70
LORIOLE-DU-COMTAT	6 200,99
MALAUCENE	512 704,16
MAZAN	98 132,86
MODENE	-13 327,00
SAINT-DIDIER	135 235,90
SAINT-HIPPOLYTE-LE-GRAVEYRON	-12 555,15
SAINT-PIERRE-DE-VASSOLS	-6 570,00
SARRIANS	321 338,29
SUZETTE	-15 646,94
VACQUEYRAS	20 479,20
VENASQUE	-13 100,92
<b>TOTAL</b>	<b>7 484 941,42</b>

Délibération n°184-18 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

## Rapport n°11

### Politique tarifaire des pépinières d'entreprises « ma première usine » et « mon premier bureau »

Le conseil communautaire a adopté les tarifs des deux pépinières d'entreprises, « ma première usine » et « mon premier bureau » sur le site du marché-gare de Carpentras :

Ma 1 <sup>ère</sup> usine	Années 1&2	Année 3	Année 4*	Caution
Ateliers 1 & 2	45€ HT/m <sup>2</sup> /an	52€ HT/m <sup>2</sup> /an	75€ HT/m <sup>2</sup> /an	2 mois ****
Ateliers 3,4,5	35€ HT/m <sup>2</sup> /an	40€ HT/m <sup>2</sup> /an	58€ HT/m <sup>2</sup> /an	2 mois ****
Mon 1 <sup>er</sup> bureau	80€ HT/m <sup>2</sup> /an	92€ HT/m <sup>2</sup> /an	133€ HT/m <sup>2</sup> /an	2 mois ****
Services/ Conseil**	45€ HT/mois	45€ HT/mois	45€ HT/mois	
Fibre	60€ HT/mois	60€ HT/mois	60€ HT/mois	
Charges*** Ateliers 1 & 2	25€ HT/m <sup>2</sup> /an	25€ HT/m <sup>2</sup> /an	25€ HT/m <sup>2</sup> /an	
Charges*** Ateliers 3,4,5 et bureaux	12€ HT/m <sup>2</sup> /an	12€ HT/m <sup>2</sup> /an	12€ HT/m <sup>2</sup> /an	

\*Sous conditions

\*\*externalisé

\*\*\*A définir dans les contrats

\*\*\*\* S'entend 2 mois de loyer année 1 HT/HC

Délibération n°185-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Rapport n°12

### Subvention exceptionnelle à l'association de préfiguration de la gare numérique

Le conseil communautaire a proposé de poursuivre son soutien à cette association, pour le renouvellement de ses outils et pour les besoins de son fonctionnement, en lui octroyant une subvention exceptionnelle et non reconductible d'un montant de 9 843€.

Délibération n°186-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Rapport n°13

### Soutien exceptionnel à la commune de Saint-Pierre de Vassols pour l'implantation d'une entreprise

Dans le cadre de l'accompagnement du projet d'implantation de l'entreprise Algovital sur la commune de Saint-Pierre de Vassols, le conseil communautaire a décidé d'attribuer un fonds de concours de 4 000€ à cette commune pour la révision de son plan local d'urbanisme.

Délibération n°187-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Rapport n°14

### Convention partenariale de mise en œuvre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public

Dans le cadre du schéma départemental d'amélioration de l'accessibilité des services au public (SDAASP) 2018-2023, co-élaboré entre le département et la préfecture, le conseil de communauté a décidé d'approuver la convention partenariale de mise en œuvre du schéma telle qu'annexée à la présente délibération.

Délibération n°188-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Rapport n°15

### Convention cadre pour l'opération programmée d'amélioration de l'habitat de la copropriété Le Zola

Le conseil communautaire a approuvé le projet de convention cadre de l'Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat (OPAH) portant sur la copropriété Emile Zola à Carpentras, et a autorisé le président à mettre en œuvre cette OPAH et à attribuer des subventions dans ce cadre et dans la limite des crédits inscrits à cet effet dans le budget, dans le cadre du plan de financement ci-dessous :

	Ressources	Montant (en €)	Taux (%)
<b>ANIMATION</b>	Anah	145 835€	41,66%
	Ville de Carpentras	102 085€	29,17%
	CoVe	102 085€	29,17%
	<b>TOTAL Animation</b>	<b>350 005€</b>	<b>100 %</b>
<b>TRAVAUX</b>	Anah	920 950€	35,20%
	(Anah) Prime Habiter Mieux	180 000€	6,88%
	CoVe	126 795€	4,85%
	Département de Vaucluse	24 384€	1,12%
	<b>Total subventions travaux</b>	<b>1 252 129€</b>	<b>47,86%</b>
	Autofinancement maître d'ouvrage des travaux	1 363 871€	52,14%

Délibération n°189-18 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés.

## Rapport n° 16

### Attribution de trois subventions dans le cadre de l'opération programmée d'amélioration de l'habitat et de renouvellement urbain du centre ancien de Carpentras

Dans le cadre de son Opération Programmée d'Amélioration de l'Habitat et de Renouvellement Urbain du centre ancien de Carpentras, le conseil communautaire a décidé de subventionner les réhabilitations de 8 logements très dégradés (1 au 118-124 rue de la République, 6 au 440 rue du vieil hôpital et 1 au 42 rue Archier), dont les 7 premiers seront conventionnés logement social.

Pour un programme de travaux cumulés de plus de 621 000€ HT, la CoVe accorde une double subvention, d'un montant de 50 240€ en son nom propre et de 49 990€ avancés pour la Région.

Délibération n°190-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

## Rapport n° 17

### Avenant n°4 de la convention du PNRQAD

Le conseil de communauté a décidé d'approuver un projet d'avenant n°4 à la convention pluriannuelle d'OPAH-RU, incluant un projet d'avenant n°1 à la Charte de Relogement, afin de reporter la date limite d'engagement des opérations portées par la Ville de Carpentras jusqu'au 2 juillet 2020 au lieu du 2 juillet 2019 ; de prendre en compte le changement de maîtrise d'ouvrage pour les opérations non finalisées de la SEM Citadis (Ilot Raspail Sud-Est, Ilot des Versins, Isle Saint-Louis) vers la ville de Carpentras ; et d'actualiser en fonction notamment du nouveau programme Action Cœur de Ville et du recentrage sur le périmètre géographique du PNRQAD.

Délibération n°191-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

## Rapport n° 18

## **Attribution d'une subvention pour l'élaboration du PLU de la commune de Le Barroux**

La commune du Barroux procédant à la révision de son POS en vue d'élaborer un PLU, le conseil communautaire a décidé de lui accorder une aide de 4 500€ pour sa réalisation.

Délibération n°192-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

### **Rapport n° 19**

#### **Garantie d'emprunt pour la réalisation de 6 logements à Aubignan par le bailleur social Unicil**

Dans le cadre de l'engagement de la SA d'HLM UNICIL dans l'acquisition en VEFA de 6 logements individuels sur la commune d'Aubignan, programme dénommé « Les Beaumes », le conseil communautaire a décidé d'accorder la garantie de la CoVe à hauteur de 50 % des prêts consentis par la Caisse des dépôts et consignations.

Parallèlement, par convention entre la CoVe et la société Unicil bénéficiaire, cette dernière devra s'engager à mettre en œuvre dans son programme de travaux des contrats d'insertion pour les personnes du territoire éloignées de l'emploi.

Délibérations n° 193-18 et 194-18 adoptées à la majorité absolue des suffrages exprimés.

### **Rapport n°20**

#### **Prise en charge des autorisations de travaux pour les établissements recevant du public par le service commun d'instruction des autorisations des droits du sol au profit des communes de la CoVe et de communes de la communauté de communes Ventoux Sud**

Le conseil communautaire a approuvé les avenants aux conventions avec les communes membres de la CoVe et les communes volontaires de la communauté Ventoux Sud, pour étendre aux autorisations de travaux des établissements recevant du public le champ d'intervention du service d'instruction des autorisations des droits du sol.

Délibérations n°195-18 et 196-2018 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n° 21**

#### **Convention entre la CoVe et l'association ALTE pour l'animation de l'Espace Info Energie**

Dans le cadre du PCAET (Plan Climat Air Energie Territorial), la CoVe s'appuie sur l'espace info énergie et sur la plateforme de rénovation énergétique pour répondre aux objectifs fixés par l'Etat sur la rénovation du parc de logements et pour y associer les habitants.

Le conseil communautaire a donc décidé de renouveler le conventionnement avec l'ALTE pour l'espace info énergie de la CoVe, pour une durée d'un an reconductible deux fois et moyennant une subvention annuelle de 13 000€.

Délibération n°197-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°22**

## Conventions annuelles d'objectifs et de financement pour l'année civile 2019 avec les associations gestionnaires des crèches « Les p'tits loups » de Beaumes de Venise, « Grenadine » de Sarrians, « Les p'tits mousses » de Carpentras et « Pirouettes » de Mazan

Dans le cadre de sa compétence Petite Enfance, la CoVe subventionne le fonctionnement de quatre structures : Les P'tits Loups à Beaumes de Venise (association Les P'tits Loups), Grenadine à Sarrians (association Grenadine), les P'tits Mousses à Carpentras (association Espace social et culturel Villemarie) et Pirouettes à Mazan (association Pirouettes).

Le conseil communautaire a donc décidé d'octroyer dans ce cadre les subventions suivantes pour l'année 2019, pour une enveloppe globale identique à celle de l'année 2018 :

- 134 500 € pour Les P'tits Loups (Beaumes de Venise) :
- 168 200 € pour Grenadine (Sarrians) :
- 152 300 € pour Pirouettes (Mazan) :
- 218 000 € pour Les P'tits Mousses du Centre Social Villemarie (Carpentras) :

Délibérations n°198-18, 199-18, 200-18 et 201-18 adoptées à l'unanimité des suffrages exprimés.

### Rapport n°23

#### Renouvellement du contrat enfance jeunesse intercommunal avec la CAF et la MSA pour les années 2018 à 2021

Dans le cadre de sa compétence petite enfance, la CoVe, entretient un partenariat avec la CAF et la MSA encadré par la signature d'un Contrat Enfance jeunesse (CEJ). Le dernier étant arrivé à échéance au 31 décembre 2017, le conseil communautaire a approuvé le renouvellement du CEJ pour la période 2018/2021, afin de garantir la poursuite du soutien financier de la CAF et de la MSA.

Délibération n°202-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### Rapport n°24

#### Stages de ski de l'école intercommunale des sports

Le conseil communautaire a approuvé la nouvelle organisation des stages d'hiver et la tarification spécifique des séjours en pension complète suivante : (en gras, avec les années de naissance des enfants correspondant aux séjours proposés pour l'hiver 2019)

Semaine 1		Semaine 2	
Accueil de 60 enfants répartis selon année de naissance		Accueil de 60 enfants répartis selon année de naissance	
Année de naissance 2010 à 2012 (36 places)	<b>Année de naissance 2008 à 2009 (24 places)</b>	Année de naissance 2008 à 2012 (36 places)	<b>Année de naissance 2004 à 2007 (24 places)</b>
Activités : équitation, escalade, trottinette, cirque...	<b>Séjour ski en centre d'hébergement en pension complète dans les Alpes</b>	Activités : équitation, escalade, trottinette, cirque...	<b>Séjour ski en centre d'hébergement en pension complète dans les Alpes</b>
66 euros / stage (2018/2019) 72 euros / stage (2019/2020) 4 jours d'activités (8h30-17h30) (délibération n° 139-18)	<b>290 euros / stage 5 jours d'activités avec nuitées</b>	66 euros / stage (2018/2019) 72 euros / stage (2019/2020) 4 jours d'activités (8h30- 17h30) (délibération n° 139-18)	<b>290 euros / stage 5 jours d'activités avec nuitées</b>

Délibération n°203-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### Rapport n°25



## **Atelier santé ville de la CoVe : renouvellement de la convention partenariale avec l'Etat, la ville de Carpentras et le centre hospitalier de Carpentras**

Dans le but de poursuivre des dynamiques et des actions engagées ainsi que le suivi et la mise en œuvre des 16 actions répertoriées dans le Plan local de santé publique 2018 – 2020, le conseil communautaire a approuvé et a autorisé la signature d'une convention-cadre portant sur l'animation et la coordination d'un Atelier Santé Ville avec l'État, la ville de Carpentras et le centre hospitalier de Carpentras.

Délibération n°204-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°26**

#### **Tarif des prestations des services techniques pour l'année 2019**

Le conseil communautaire a fixé les tarifs des prestations des services techniques pour l'année 2019, correspondant aux coûts réels portés par la CoVe et à leurs évolutions, notamment du prix des carburants :

<b>Prestations Voirie</b>	<b>Tarifs 2019</b>
Heure normale (1 agent)	31,60€
Heure supplémentaire (1 agent)	35,40€
Tractopelle (y compris 1 conducteur)	59,70€
Niveleuse (y compris 1 conducteur)	56,40€
Débroussailleuse (y compris 1 conducteur)	52€
Forfait débroussaillage si intervention < 5 h	262€
Mini pelle (y compris 1 conducteur)	47,80€
Balai mécanique (y compris 1 conducteur)	45,15€
Rouleau compresseur (y compris 1 conducteur)	42,20€
Nacelle (y compris 1 conducteur)	57,30€
Camion > 3.5 T dont ampliroll (y compris 1 conducteur)	54€
Camion < 3.5 T (y compris 1 conducteur)	44,50€
Eclairage lumineux (prix par point lumineux contrôlé, comprenant un forfait main d'œuvre et déplacement)	2,30€
Peinture routière le mètre carré (m2)	14,40€
Peinture routière le mètre linéaire (ml)	1,10€
Pré marquage le mètre linéaire (ml)	0,42€
Forfait déplacement peinture routière	500€
Bicouche (m2)	7€
Imprégnation (m2)	3,20€
Emplois partiels -2 camions (tonne)	2140€
Emplois partiels – Equipement (PAT)	1658,50€
Nettoyeur Haute Pression (y compris 1 conducteur)	62€
Balayeuse 4 m3 (y compris 1 conducteur)	79,30€

<b>Prestations Gestion des déchets</b>	Tarifs 2019
Benne Ordures Ménagères (y compris 1 conducteur)	79€
Forfait caisse à végétaux (pour mise en place et enlèvement)	116 €
Traitement des végétaux des professionnels en composterie (tonne)	44€
Traitement des végétaux des professionnels hors territoire	82€
Plastiques agricoles (impropres au recyclage) m3	40€
Evacuation des déchets de balayage de voirie et des marchés forains (la tonne)	138,50€
Prestation broyage des végétaux à domicile pour un volume de 1 à 6 m3	40€
Frais de capture des animaux errants	70€

Délibération n°205-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

### **Rapport n°27**

#### **Renouvellement de la convention avec la commune de Caromb pour le partage des frais de la chaudière**

Le conseil communautaire a renouvelé le conventionnement pour les remboursements des frais engagés par la CoVe et la commune de Caromb pour le chauffage de la crèche intercommunale Capucine et de l'école maternelle communale situées quartier Petit Bec à Caromb, au prorata des surfaces de chacun.

Délibération n°206-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés

### **Rapport n° 28**

#### **Modification des tarifs du camping pour l'année 2019**

Le conseil communautaire a fixé les tarifs du camping intercommunal du Brégoux à Aubignan pour la saison 2019 :

<b>Emplacements Camping – Tarifs Journalier en euros</b>	<b>Tarifs à partir de 2019</b>	
	<b>Basse saison 15/03-06/07 et du 18/08-31/10</b>	<b>Haute Saison 07/07-17/08</b>
Emplacement (tente, caravane, CC) 1 véhicule inclus – max 5 Pers	4.90	7.00
Adultes	5.10	6.90
Enfants (2-13ans)	2.80	4.30
Véhicule supplémentaire sur emplacement (1max)	4.00	5.00
Electricité (10 Amp)	4.90	5.60
Animal	2.70	4.50
Visiteur (sans accès piscine)	3.00	4.00
Gardiennage caravane	2.00	
Stationnement sur emplacement (Sauf du 01/06 au 30/09)	8.50	
Forfait 2 semaines Famille ( 2 Ad + 2 Enfants + Elec +		455

Emp)		
Forfait 2 Semaines Famille ( 2 Ad + 3 Enfants + Elec + Emp)		520
Gardiennage caravane (2 transferts inclus / An) – Mensuel	38.00	
Transfert supplémentaire de caravane	15.00	
<b>Forfaits très long séjours (2 Personnes, emplacement, électricité) – Haute saison incluse Limité à 10% de la capacité = 15 Emplacements</b>	Saison complète : 3 650	
	Forfait 7 Mois : 3 490	
	Forfait 6 Mois : 3 100	
	Forfait 5 Mois : 2 680	

<b>Tarifs Locatifs</b> Incluant gaz, électricité, ménage fin de séjour, 1 véhicule	<b>Tarifs à partir de 2019</b>		
	<b>Basse saison 15/03- 20/04 et du 22/09- 31/10</b>	<b>Moyenne saison 21/04- 06/07 et du 25/08- 21/09</b>	<b>Haute saison 07/07-24/08</b>
<b>Forfait semaine</b> Montmirail, Brégoux, Dentelles, Comtat, Ventoux	360	480	790
Nuit supplémentaire (selon dispo)	55	75	--
Animal / Jour	50	50	50
Forfait 2 Semaines			1 470
Forfait 3 Semaines			2 100
2 nuits (semaine – 4 personnes maxi)	125	170	--
2 nuits (week-end – 4 personnes maxi)	160	230	--
2 <sup>ème</sup> semaine	- 70	- 80	--
3 <sup>ème</sup> semaine et plus	- 95	- 115	--

<b>Tarifs Divers</b>	<b>Tarifs à partir de</b>
----------------------	---------------------------

	<b>2019</b>
Dose lessive	1.00
Machine à laver 6 kg	4.50
Machine à laver 10 kg	7.00
Sèche-linge	2.00
Boissons sans alcool	1.70
Bières	1.80
Eau minérale 1.5L	1.20
Eau minérale 0.5L	0.50
Vins IGP/VDF	6.50
Vins AOC Ventoux	8.50
Vins AOC CDR	9.50
Les magnums & similaires	2.50
Les cônes & similaires	2.00
Les sorbets & similaires	1.30
Location frigo sur emplacement / Jour Minimum 7 jours	4.50
Location coffre-fort / Jour	3.00
Prise adaptateur Euro	20.00
Timbre France par 5	8.00
Timbre Monde par 5	9.50
Carte postale (petit format)	0.60
Carte postale (grand format)	0.80

Délibération n°207-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°29**

#### **Compensation financière de la CoVe à la société publique locale Ventoux-Provence pour l'office de tourisme intercommunal en 2019**

Suite à la présentation du bilan et du programme d'action de l'office de tourisme intercommunal, le conseil communautaire a décidé d'octroyer une compensation financière pour le fonctionnement de l'OTI en 2019 d'un montant de 925 500€, identique au montant prévisionnel de la convention.

Délibération n°208-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°30**

#### **Modification du tableau des effectifs**

Le conseil communautaire a adopté les dispositions d'avancement de grade et nomination, de renouvellement d'autorisation de recours à des contrats, de contrats d'insertion et de renouvellement d'autorisation de recours à des vacataires. Il est à noter qu'il n'est créé aucun nouvel emploi dans les effectifs de la CoVe.

Délibération n°209-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°31**

#### **Solidarité avec les territoires de l'Aude sinistrés par les inondations d'octobre**

Dans le but d'apporter une aide aux territoires de l'Aude frappés par des crues tragiques au mois d'octobre dernier, le conseil communautaire a décidé d'octroyer une aide exceptionnelle de cinq mille euros à la communauté d'agglomération du Grand Narbonne.

Délibération n°210-18 adoptée à l'unanimité des suffrages exprimés.

### **Rapport n°32**

## Modification de la grille tarifaire

A l'unanimité, le conseil communautaire a accepté l'inscription de ce rapport en séance, d'une part dans la mesure où la finalisation de l'offre de service ci-dessous présentée est intervenue postérieurement à l'envoi du dossier du conseil le 4 décembre, et d'autre part, pour permettre la mise en place du service à temps pour les prochains congés scolaires d'hiver.

Le conseil communautaire a approuvé l'optimisation de la desserte hivernale du Mont-Serein par le réseau Transcomtat, par l'organisation des voyages aller et retour pendant l'intégralité des congés scolaires d'hiver de la zone B, en offrant la possibilité de réserver et de payer en ligne et pour un tarif aller-retour de 5€.

Délibération n°211-18 adoptée à la majorité absolue des suffrages exprimés

## Compte-rendu des décisions prises et des marchés conclus en application de la délégation du conseil au président

### a) Décisions prises en vertu de la délégation d'attributions du Conseil de communauté au président

Il a été rendu compte au conseil communautaire des décisions suivantes, prises par le président en vertu de la délégation d'attributions qu'il lui a donnée :

N° d'ordre	Objet	Date exécutoire
62	Convention de mise à disposition AMO entre la CoVe et la Commune d Aubignan pour la conduite de l'opération création d'un DOJO – phase des études	25/10/2018
63	Cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente des parcelles cadastrées section BK1011 et BK1055 à Carpentras à la sci o'mana pour le compte de la sarl avalanche fleurs	20/09/2018
64	Convention de mise à disposition AMO entre la CoVe et la Commune de la Roque sur Pernes pour la reconstruction du mur de soutènement, l'aménagement et la réfection du parking de la salle des olivades	24/09/2018
65	Demande de permis de construire pour l'implantation de deux modulaires sur l'Hôtel de communauté	24/09/2018
66	Permis de construire pour la réhabilitation d'un local commercial 9B rue Colbert à Carpentras	24/09/2018
67	Signature du contrat de bail de l'ensemble immobilier, parcelle cadastrée section CL numéro 3 à Carpentras	20/09/2018
68	Convention particulière de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Loriol-du-Comtat	4/10/2018
69	Modification de la régie de recettes de l'aérodrome intercommunal	24/10/2018
70	Marché-Gare de Carpentras - Convention de mise à disposition de la halle florale	10/10/2018

N° d'ordre	Objet	Date exécutoire
71	Mise à disposition de parcelle dans le rucher de la CoVe pour l'accueil de ruches gérées par les élèves de la section SEGPA du collège Raspail	31/10/2018
72	Déclaration préalable de travaux pour la transformation d'un local électrique en un sanitaire pour le personnel des transports urbains	31/10/2018
73	cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente des parcelles cadastrées section B802 et B962 sur le site de la gare d'Aubignan-Loriol sur la commune de Loriol-du-Comtat	25/10/2018
74	Convention de mise à disposition AMO entre la CoVe et la Commune de Le Barroux pour la conduite de l'opération Rochers d'escalades et vestiaires	31/10/2018
75	Convention de mise à disposition AMO entre la CoVe et la Commune Venasque pour la conduite des opérations d'études et de travaux de mise aux normes PMR de l'école	13/11/2018
76	Cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente des parcelles cadastrées section BI 278 ; 276 ; 279 ; 280 ; 282 ; 287 à Carpentras à la SAS Un Air d'Ici	19/11/2018
77	Cession immobilière aux fins de développement économique : signature de l'acte de vente des parcelles cadastrées section BK 1027 et BK 1025 ; 1026 ; 1028 ; 1029 à Carpentras à CMCIC LEASE et BPI France financement au profit d'Ateliers Bio de Provence.	16/11/2018
78	Mise à disposition d'un local au bénéfice de l'association de l'amicale des parents d'élèves de l'école intercommunale de Crillon le Brave-Modène-Saint Pierre de Vassols.	20/11/2018
79	Réalisation d'un emprunt de 96 000€ auprès du Crédit Mutuel Dauphiné-Vivarais pour financer le programme d'investissement 2018 du budget annexe « Camping le Brégoux »	30/11/2018
80	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Le Barroux pour les années 2016 et 2017	30/11/2018

N° d'ordre	Objet	Date exécutoire
81	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Beaumes de Venise pour les années 2016 et 2017	30/11/2018
82	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Caromb pour les années 2016 et 2017	30/11/2018
83	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Flassan pour les années 2016 et 2017	30/11/2018
84	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de La Roque sur Pernes pour les années 2016 et 2017	30/11/2018
85	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Sarrians pour les années 2016 et 2017	30/11/2018
86	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de Venasque pour les années 2016 et 2017	30/11/2018
87	Convention de mise à disposition partielle du service des systèmes d'information et des télécommunications de la CoVe auprès de la commune de St Pierre de Vassols pour l'année 2016	30/11/2018

**b) marchés conclus en application de la délégation d'attributions du Conseil de communauté au président**

il a également été rendu compte au conseil communautaire des marchés conclus en application de la délégation d'attribution qu'il a donnée au président pour les conclure et les signer :

**PA 2018/29-01 :** Travaux de mise en conformité PMR de l'Ecole de Modène - Lot n°1 : Gros œuvre, démolitions, attribué à SARL GASNAULT BTP (84210 PERNES LES FONTAINES) pour un montant global et forfaitaire de 25 327,50 €. Notifié le 30/08/2018.

**PA 2018/29-02 :** Travaux de mise en conformité PMR de l'Ecole de Modène - Lot n°2 : Menuiseries, attribué à EGM PIERRE VINCENT (84200 CARPENTRAS) pour un montant global et forfaitaire de 11 289,60 € €. Notifié le 30/08/2018.

**PA 2018/29-03 :** Travaux de mise en conformité PMR de l'Ecole de Modène - Lot n°3 : Serrurerie, attribué à SARL FMMB (84450 ST SATURNIN LES AVIGNON), pour un montant global et forfaitaire de 4 991.80€. Notifié le 30/08/2018.

**PA 2018/29-04 :** Travaux de mise en conformité PMR de l'Ecole de Modène - Lot n°4 : Faux plafonds, peinture, attribué à FRANCOIS VINCENT (84210 PERNES LES FONTAINES) pour un montant global et forfaitaire de 5 022.00 €. Notifié le 06/09/2018.

**PA 2018/29-05 :** Travaux de mise en conformité PMR de l'Ecole de Modène - Lot n°5 : Plomberie, attribué à EURL ABEAUMONT (84380 MAZAN), pour un montant global et forfaitaire de 3 184.000 €. Notifié le 30/08/2018.

**PA 2018/29-06 :** Travaux de mise en conformité PMR de l'Ecole de Modène - Lot n°6 : Electricité, attribué à SARL C.E.C (84200 CARPENTRAS), pour un montant global et forfaitaire de 7 539,00 €. Notifié le 30/08/2018.

**PA 2018/30 :** Maîtrise d'œuvre pour la sécurisation du marché Gare à Carpentras - Phase 3 , attribué à NB INFRA (84000 AVIGNON), pour un montant global et forfaitaire de 15 950.00 €. Notifié le 07/09/2018.

**PA 2018/31 :** Capture d'animaux errants, attribué à SPCAL (13660 ORGON), pour un montant maximum de 25 000 € HT sur la durée du marché (2 ans). Notifié le 05/09/2018.

**PA 2018/32 :** Travaux de câblage informatique pour les bâtiments de la CoVe : attribué à INEO INFRACOM (30000 NIMES) pour un montant maximum de 200 000 € HT sur la durée du marché (4 ans). Notifié le 02/10/2018.

**PA 2018/33-01 :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET de la CoVe - Lot n°1 : Elaboration du PCAET et évaluation environnementale stratégique, attribué à SAS IN VIVO (84200 CARPENTRAS), pour un montant maximum de 90 000 € HT sur la durée du marché (3 ans). Notifié le 13/10/2018.

**PA 2018/33-02 :** Assistance à maîtrise d'ouvrage pour l'élaboration du PCAET de la CoVe - Lot n°2 : Séquestration du CO2, attribué à l'association A.I.R CLIMAT (13001 MARSEILLE) pour un montant maximum de 20 000 € HT sur la durée du marché (3 ans). Notifié le 09/10/2018.

**PA 2018/34 :** Evolution vers Syracuse du système d'information du réseau des médiathèques, attribué à ARCHIMED (59000 LILLE), pour un montant maximum de 220 000 € HT sur la durée du marché (4 ans). Notifié le 04/10/2018.

**PA 2018/35 :** Fourniture de produits de grande distribution, attribué à 2R DISTRIBUTION (84200 CARPENTRAS) pour un montant maximum de 30 000 € HT sur la durée du marché (2 ans). Notifié le 04/10/2018.

**PA 2018/36 :** Fourniture et livraison de légumes transformés, attribué à LES JARDINS DE SOLENE (84210 PERNES LES FONTAINES), pour un montant maximum de 24 999.00 € HT sur la durée du marché (1 an).Notifié le 11/06/2019

**PA 2018/37 :** Travaux de réalisation d'un abri pour espèces protégées sur la commune de Mazan, attribué à SARL PLASSE (84200 CARPENTRAS), pour un montant global et forfaitaire de 22 059,20 € HT. Notifié le 19/10/2018.

**PA 2018/38 :** Désamiantage de l'ancienne gare de Carpentras, attribué à JRC DESAMIANPAGE (84210 ALTHEN DES PALUDS) pour un montant global et forfaitaire de 17 400 € HT. Notifié le 30/10/2018.

**PA 2018/39 :** Travaux de démolition du mas Piol 2 à Mazan, attribué à SRMV COLAS(84200 CARPENTRAS) pour un montant global et forfaitaire de 24 800€ HT. Notifié le 09/11/2018.

**PA 2018/40-01 :** Création d'un lotissement d'activités Durbesson au marché gare de Carpentras - Lot n°1 : Terrassement et voirie, attribué à SRMV COLAS (84200 CARPENTRAS), pour un montant global et forfaitaire de 469 467,05 € HT. Notifié le 04/12/2018.

**PA 2018/40-02 :** Création d'un lotissement d'activités Durbesson au marché gare de Carpentras - Lot n°2 : Eclairage public, attribué à BOUYGUES ENERGIES ET SERVICES (84210 SAINT DIDIER) pour un montant global et forfaitaire de 144 877,60 € € HT. Notifié le 04/12/2018.



**MARCHÉS À PROCÉDURE FORMALISÉE :**

**2018-12-281** : Fourniture de 2 camions polybennes 16 tonnes avec grue, attribué à GARAGE GAY (84405 APT) pour un coût d'acquisition de 373 671,52 € HT. Notifié le 04/12/2018

La séance est levée à 20h30.

Affiché à l'hôtel de communauté le 17 décembre 2018.

**Guy Rey,**



Président de la CoVe